

## DESCRIPTION DE LA COMPETITION :

**CONCOURS** : Photographies numériques

**DATE** : Samedi 5 décembre 2020

**LIEU** : LA MARINE – Sainte-Rose – La Réunion - 97439

**DUREE** : La compétition se déroule sur une manche de 1h30 dans la matinée du samedi

**CONDITIONS** : Etre licencié FFESSM 2020 ou 2021 ou assurance type DAN et d'un certificat médical de moins d'un an. Etre plongeur niveau 2 FFESSM minimum ou équivalent

Obligatoirement par équipe de 2. Le binôme pourra être composé d'un seul photographe et un accompagnant ou de deux photographes. L'équipe constituée a obligation de faire la plongée en duo, du début à la fin de l'épreuve. Les règles de sécurité devront être observées

**PLONGEE** : scaphandre ou apnée sans distinction de catégories pour le classement

## FRAIS D'INSCRIPTION

**COMPETITEUR** : 15 euros

**BOUTEILLE DE PLONGEE** : Mise à disposition possible d'une bouteille d'air comprimé de 12 litres à 200 bars de pression. La demande devra être faite en amont de la compétition

## PROGRAMME : SAMEDI 05 DECEMBRE 2020

8h00 – Accueil petit déjeuner, rendez-vous des compétiteurs à la MARINE à Sainte-Rose pour les formalités administratives et la vérification du matériel de plongée et de prise de vue.

9h00 – Début des mises à l'eau.

11h30 – Heure maximale de retour à terre des plongeurs. Le contenu de chaque carte est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur l'ordinateur de l'organisation. Les cartes sont restituées à leur propriétaire pour post-traitement et sélection.

Le choix des images par les compétiteurs, le travail de post-traitement et de sélection seront réalisés à distance.

Les sélections seront envoyées par mail au plus tard le mercredi 9 décembre à :

[contact@rivagesetpatrimoine.re](mailto:contact@rivagesetpatrimoine.re)

La proclamation des résultats et remise des prix se feront ultérieurement  
chaque participant sera prévenu individuellement

## SITE DE PLONGEE :

La Marine sur une profondeur maximale d'immersion de 18 mètres

## REGLEMENT CONCOURS PHOTO

**THEME** : Le sujet de cette compétition est la photographie sous-marine en plan rapproché (macro ou proxy) de faune et flore fixée ou mobile sur le thème particulier du «portrait de biodiversité». Chaque vue remise par les compétiteurs devra donc contenir un portrait, de sujets variés, chaque photographe compétiteur devra remettre une série de 5 portraits. Chaque équipe de plongeurs devra remettre un cliché «coup de cœur» du duo.

**DUREE DE LA COMPETITION** : La manche de plongée dure 1h30 heures, en une ou plusieurs immersions (durée max entre la 1ère immersion et le retour, paliers inclus). Les plongeurs peuvent ressortir de l'eau et remonter sur le bateau en sécurité surface autant de fois qu'ils veulent (paliers terminés). Ils n'auront qu'une bouteille de 12 ou 15 litres chacun à disposition.

**COMPETITEURS** : Le nombre total de participants (dans l'ordre d'inscription) sera limité en fonction de la capacité : limité à 20 plongeurs maxi.

Equipe de deux obligatoire, soit 2 photographes, soit un photographe accompagné de son binôme. A l'inscription seront prioritaires les équipes de 2 photographes.

## CATEGORIES OUVERTES :

Chaque compétiteur concourt pour la catégorie solo : série de 5 clichés

Chaque équipe concourt pour la catégorie : cliché «coup de cœur» du duo

## CRITERES DE NOTATION :

Le jury notera la série et le cliché en fonction:

- des qualités technique et artistique,
- de la rareté et la difficulté d'approche du duo d'eau,
- du nombre d'espèces différentes.

## MATERIELS :

Le photographe devra avoir en sa possession :

- un appareil photographique numérique (Compact, Bridge, Reflex) ainsi que tous les accessoires lui permettant la prise de vue.
  - son matériel de plongée avec bloc gonflé en date de validité (épreuve ou TIV, fournir la carte jaune).
  - Toutefois, si un plongeur ne dispose pas de bloc ou de plombs, il pourra demander le prêt d'un bloc de 12 litres (moyennant le paiement d'une somme de dix euros) ou des plombs au club de plongée CSSR via l'organisateur avec un préavis suffisant.
  - Si d'autres équipements sont demandés par les compétiteurs (stabs, détendeurs), le prix de la location sera en sus et à la charge du compétiteur.
- Interdiction de tout matériel informatique sur le bateau.

**CARTE MEMOIRE :** Chaque compétiteur présentera au contrôle, lors de son enregistrement, la carte mémoire qu'il compte utiliser pendant la compétition. Elle devra être vierge et formatée devant le commissaire, elle sera marquée par l'organisateur.

**APPAREILS ET CAISSONS :** Sont autorisés, par compétiteur 1 boîtier et 1 caisson photos (carte en place).

La carte doit être systématiquement remise au commissaire à l'issue de la plongée de compétition.

**REGLEMENT SPECIFIQUE :** Le double enregistrement (raw et jpg) est autorisé.

les photos remises au jury seront sous le format : .jpg

Au début de la compétition les horloges internes des boîtiers doivent être synchronisées.

Aucun effacement d'images n'est autorisé, les numéros de vues doivent se suivre impérativement.

Aucune manipulation d'images n'est autorisée avec l'utilisation des outils de correction

d'image intégrés à certains boîtiers. Une phase de retraitement étant prévue ultérieurement

## CHOIX DES PHOTOS :

A l'issue de la plongée, le contenu de chaque carte est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur l'ordinateur de l'organisation, puis la carte est restituée à son propriétaire pour post traitement et sélection.

Les cartes ne seront pas effacées avant la fin de la manifestation.

Chaque photographe compétiteur réalise son post traitement et sa sélection à domicile.

Le compétiteur envoie à l'organisateur : [contact@rivagesetpatrimoine.re](mailto:contact@rivagesetpatrimoine.re)

5 fichiers qu'il aura sélectionnés.

L'équipe duo remet sa photo «coup de cœur».

Les images devront être identifiées dans l'ordre et le sens où elles devront être projetées.

Les images seront imprimées en grands formats pour la remise des prix les fichiers devront avoir une définition suffisante.

## PROPRIETE DES PHOTOS :

Le compétiteur-photographe est l'auteur et en tant que tel, reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise l'association Rivages et Patrimoine ou le Club Subaquatique de Sainte-Rose à utiliser dans un but non lucratif les fichiers images (promotion et enseignement).

En cas d'utilisation, l'auteur sera cité.



**LE SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2020**

L'Association Rivages et Patrimoine et le Club Subaquatique de Sainte-Rose organisent un concours de photos sous-marines

Action conduite en partenariat avec Science Réunion et le Comité Régional de la FFESSM

contact@rivagesetpatrimoine.re

ou

Toussaint Bréma

toussaint.brema@wanadoo.fr

06.92.67.98.66

### **DUO D'EAU**

#### **THEME CHOISI : LE PORTRAIT**

Compétition de photographies sous-marines de faune fixée ou mobile

### **RÉCOMPENSES**

#### **CATÉGORIE INDIVIDUEL:**

1er prix : un survol de l'Île en Hélicoptère

2ème lot: un week-end plongée à Sainte-Rose: Hébergement pour un couple et 3 plongées CSSR

3ème lot: un baptême d'exploration des tunnels de laves

#### **DUO «COUP DE COEUR»:**

Un week-end plongée à Sainte-Rose pour chacun: Hébergement pour un couple et 3 plongées CSSR

Infos pratiques

Possibilité d'hébergement et de restauration sur Sainte Rose

<http://www.sainterose.re/fr/tourisme>